Résumé

UBS Third Party Management Company S.A. (LEI: 549300HNZGK9HL81DR79) prend en considération les principales incidences négatives (« PIN ») de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité d'UBS Third Party Management Company S.A (également dénommée « UBS-TPM » ou « la Société de gestion » ci-après).

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Le règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** ») vise à renforcer la transparence sur les questions liées à la durabilité afin que les investisseurs puissent prendre des décisions d'investissement éclairées. Le SFDR exige que des informations spécifiques soient communiquées sur la manière dont UBS-TPM prend en considération les PIN, c'est-à-dire les incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux préoccupations environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

UBS-TPM reconnaît qu'il est nécessaire de faire preuve de transparence en ce qui concerne les PIN des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Elle a par conséquent défini et applique des procédures internes visant à identifier et à prioriser les incidences négatives et les prend en compte dans le cadre de son processus de décision d'investissement. UBS-TPM estime que les problématiques de durabilité importantes ont un impact sur la performance financière et nous sommes conscients que les investisseurs s'intéressent à nombre de ces questions.

UBS-TPM a délégué la gestion de portefeuille à plusieurs gestionnaires de portefeuille. Chaque Gestionnaire de portefeuille gère le portefeuille des fonds de façon indépendante, suivant son processus interne de gouvernance et de décision d'investissement, sous la supervision de la Société de gestion. Cependant, la Société de gestion reste responsable en dernier ressort de la fonction de gestion de portefeuille, qui est dès lors déléguée sous sa supervision et fait l'objet d'un suivi de sa part. A cette fin, la Société de gestion a mis en place un cadre de contrôle de surveillance strict.

L'évaluation des PIN est effectuée pour tous les fonds gérés par UBS-TPM et couvre aussi bien les stratégies durables que non durables. Les indicateurs repris à la section 2 se fondent sur les données des PIN au 3 mai 2024.

UBS-TPM prend activement en considération certains indicateurs de PIN dans le cadre de ses stratégies d'investissement durable (Article 8/9 du SFDR). Les mentions « **Article 8** » et « **Article 9** » renvoient aux informations spécifiques relatives aux fonds devant être publiées conformément au règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). La classification des fonds n'a pas changé au cours de la période de référence et ne devrait pas évoluer à l'avenir.

La disponibilité de données de marché fiables pour calculer l'indicateur de PIN et leur accessibilité restent un défi pour le secteur. UBS-TPM s'efforcera d'élargir le champ des données couvertes à mesure que des pratiques en la matière seront mises en place au sein du secteur et s'appuiera sur des indicateurs couvrant aussi largement que possible les données qui devront être prises en compte dans le processus d'investissement à l'avenir.

Dans la mesure où les gestionnaires de portefeuille tiers prennent en considération, s'il y a lieu, les indicateurs de PIN selon leurs propres méthodologie et procédure, il n'est pas possible de fournir des informations circonstanciées agrégées pour chaque indicateur au niveau de la Société de gestion. Des informations propres à chaque fonds figurent dans la déclaration relative au fonds concerné. Les

Déclaration relative aux principales incidences négatives UBS Third Party Management Company S.A. (LEI: 549300HNZGK9HL81DR79), juin 2024

impacts de ces investissements eux-mêmes ont été calculés et pris en compte dans les chiffres cidessous.

UBS-TPM reconnaît que le cadre des PIN et les données continuent d'évoluer et que les données relatives à certains indicateurs restent limitées, mais les éléments suivants ont été observés au cours des deux dernières années :

Bien que 11 indicateurs de PIN sur 17 ont progressé entre les exercices 2022 et 2023, les indicateurs calculés pour un certain nombre de PIN ont été affectés au cours de l'année par différents éléments : des changements apportés au niveau des fonds gérés par UBS-TPM, la valeur courante des investissements résultant de développements géopolitiques majeurs, la volatilité des marchés financiers mondiaux, des changements de méthodologie opérés par notre fournisseur (comme le passage à l'approche par sous-portefeuille) et la faible disponibilité des données. La couverture des données reste limitée pour trois indicateurs (rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, et écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé), pour lesquels de nombreuses entreprises ne communiquent pas encore de données de façon sérieuse. Il en résulte une couverture insuffisante à l'échelle du secteur pour un grand nombre de sociétés bénéficiaires des investissements et, par conséquent, les mesures calculées pour ces indicateurs sont à la fois moins précises et moins fiables. UBS-TPM estime qu'avec la stabilisation des mécanismes d'échange de données au sein du secteur, la couverture et la qualité des données s'amélioreront au cours des prochaines années.

D'après le régulateur, il faut s'attendre à l'ajout de nouveaux indicateurs de PIN et à des changements dans la méthodologie. Pour le rapport 2023, les dernières orientations du secteur ont été prises en compte et une approche par sous-portefeuille a ainsi été appliquée. Cette approche consiste à diviser un portefeuille en quatre sous-portefeuilles (obligations d'entreprises, obligations souveraines, immobilier et autres investissements), ce qui permet un calcul plus précis des indicateurs puisque seules les positions pertinentes sont prises en compte pour chaque indicateur. L'approche par sous-portefeuille a eu des effets immédiats, notamment l'augmentation des pondérations relatives de chaque position au sein du portefeuille. Cette approche permet une analyse plus poussée des portefeuilles.

Si les investisseurs souhaitent mieux comprendre les aspects de leurs investissements liés à l'ESG et à la durabilité, nous les invitons à consulter la documentation spécifique au fonds plutôt que le présent rapport au niveau de la Société de gestion.